



**Rapport final du Fonds  
d'Impulsion à la Politique  
des Immigrés – FIPI au 30  
septembre 2016 approuvé  
par le Comité de gestion  
en date du 20 février 2017**

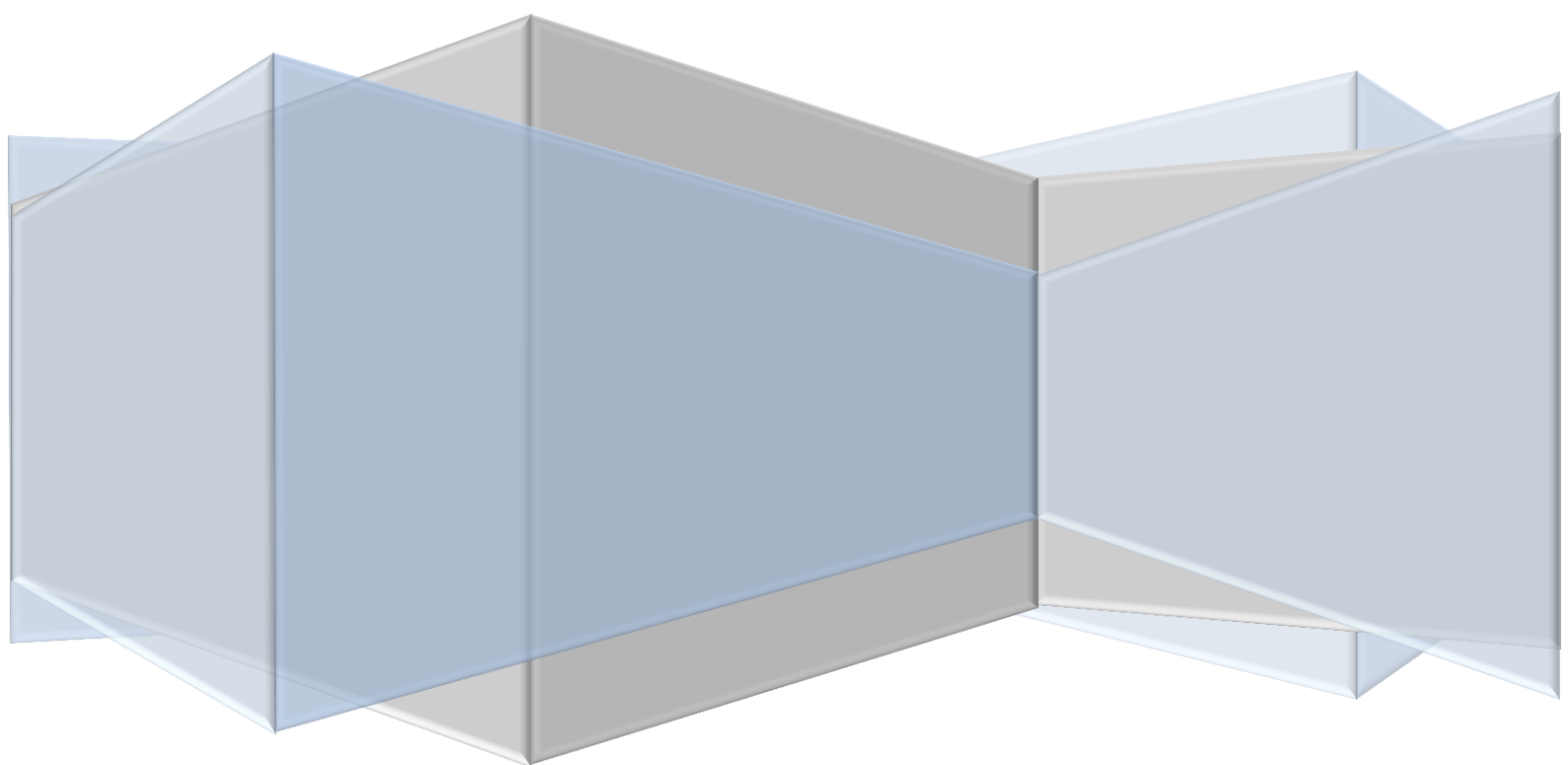


Table des matières

Préambule	2 à 4
Le FIPI en chiffres	5
L'équipe du FIPI et les autres collaborateurs	6
Annexe 1 – Nombre de projets	7
Annexe 2 – Subsidés attribués	8
Annexe 3 - Récapitulatif des réserves	9
Annexe 4 – Utilisation des réserves	10
Annexe 5 – Récapitulatif des créances à récupérer	11
Annexe 6 – Clé de répartition	12
Comptes au 30 septembre 2016	13 à 16

## PRÉAMBULE

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (F.I.P.I.) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif était de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Depuis 1993, le secrétariat du FIPI a été assuré par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme puis par le Centre Interfédéral pour l'égalité des chances (Unia).

Les projets ou les organismes soutenus par le FIPI devaient concourir à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances dans les zones d'action définies par les Régions comme prioritaires.

Les cinq grandes villes du pays et leur agglomération (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) ont généralement bénéficié de 75% des crédits disponibles.

Les activités subsidiées par le FIPI devaient être destinées à titre principal à des personnes d'origine ou de nationalité étrangère, avec une attention particulière pour les primo-arrivants et pour les femmes. Elles devaient concourir à renforcer la mixité sociale et culturelle.

Pour ce faire, le Fonds d'impulsion a soutenu la mise en œuvre de programmes relevant d'une des activités suivantes :

- la promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme) ;
- l'amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et de leur position sur le marché du travail ;
- l'enseignement des langues nationales ;
- la promotion sociale (la mise à niveau des connaissances et l'alphabetisation) ;
- les activités socioculturelles et les activités sportives ;
- l'assistance psychologique, sociale ou médicale adaptée aux publics issus de l'immigration ;

- la formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel ;
- la coordination d'un partenariat local œuvrant à la cohésion sociale ;
- la traduction et l'interprétariat social.

Pouvaient introduire une demande de subvention :

- les membres du Gouvernement fédéral ;
- les membres des Gouvernements communautaires et régionaux ;
- les Communes et Provinces ;
- les CPAS ;
- les associations ayant une personnalité juridique, les organismes privés ou publics, le cas échéant en partenariat avec les pouvoirs publics.

Dans la perspective de l'amélioration constante de l'intégration des personnes d'origine et de nationalité étrangère, et dans le cadre des actions subsidiées définies pour l'atteindre, le FIPI avait vocation à financer les frais de fonctionnement et de personnel ou les frais d'investissement et/ou d'infrastructure : investissement pour l'acquisition, la rénovation ou l'aménagement d'une infrastructure ouverte au public pour des activités socioculturelles, éducatives, artistiques ou sportives

Généralement, la subvention octroyée par le FIPI ne permettait pas de couvrir la totalité des besoins financiers occasionnés pour la réalisation de la demande. Il appartenait donc aux auteurs de projets d'établir un budget présentant les différentes sources de financement assurant la viabilité de leur projet ou de leur organisation.

L'octroi de la subvention était décidé par le Comité de gestion composé de représentants du Gouvernement fédéral, du Gouvernement de la Communauté flamande, du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement de la Région wallonne et du Collège de la Commission Communautaire française.

Les sommes réservées au FIPI étaient réparties entre les entités selon une clé de répartition qui se trouve à l'annexe 6.

Le contrôle administratif et financier était réalisé par le Secrétariat du FIPI en collaboration avec l'administration régionale et/ou communautaire compétente pour la demande concernée.

Ce contrôle était réalisé via, notamment, des visites des promoteurs effectuées par Unia et/ou par un représentant de l'administration compétente et par la vérification des pièces justificatives des dépenses.

Les règles relatives au cofinancement des demandes par les Régions et Communautés étaient édictées par celles-ci et mises en œuvre par les administrations compétentes.

## LE FIPI EN CHIFFRES

Les archives du FIPI étant conservées 10 ans, nous nous sommes limités aux chiffres des appels à projets de 2006 à 2014.

Durant cette période quelques 4.794 projets ont été soutenus (voir annexe1) pour un montant total attribué de 75.641.526,04 € (voir annexe 2).

Durant ce dernier appel à projets (2014), le FIPI a soutenu 516 projets pour un montant total attribué de 6.966.032,58 €. Le contrôle financier de ces dossiers a demandé un effort particulier à l'équipe du FIPI qui devait avoir vérifié tous les dossiers pour le 30 juin 2016 au plus tard. Ce travail de vérification a dégagé un montant de réserves (pour l'appel 2014) qui s'élève à 455.412,81€. A ce jour, il reste un dossier non clôturé. Il s'agit du dossier n° 2014/fr/0307 de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conformément à l'article 3 du protocole relatif à la gestion des dossiers FIPI antérieurs au transfert des moyens aux communautés et régions, ce dossier doit être transféré à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au fil des années, le travail de vérification financière a permis de récupérer au total 9.315.090,97€ (voir annexe 3). Ce montant a permis durant de nombreuses années (jusqu'y compris l'appel 2012), de financer des projets particuliers et/ou de compléter les enveloppes disponibles (voir annexe 4).

A ce jour, le solde des réserves disponibles s'élève à 2.423.790,71 € dont 1.278.647,60 € ont déjà été reversés au Trésor en date du 18 décembre 2015. Le solde au 30 septembre 2016 des réserves s'élève par conséquent à 1.145.143,11€. Ce montant sera versé au Trésor après l'approbation du présent rapport final par le Comité de gestion. Certaines associations remboursant leur dette par mensualité, nous procéderons à la fin de l'année 2016 à un troisième versement au Trésor.

A ce jour, les promoteurs doivent encore rembourser un montant total de 324.259,91 € (annexe 5), ce qui correspond à 0,4 % du total attribué sur la période. Ce montant concerne des soldes dus depuis 2003 à ce jour. Les associations ne remboursant pas leur dette ont le plus souvent été dissoutes ou mises en liquidation, voire ont disparu sans laisser de traces.

Néanmoins, le secrétariat du FIPI s'est efforcé durant ces années de récupérer ces moyens en envoyant des courriers recommandés et des mises en demeure ou en ne versant pas le solde d'un autre subside afin de récupérer au moins une partie de la dette. Il est à noter que durant cette année 2016 un effort particulier a été fourni afin de tenter, une dernière fois, de récupérer les montants encore dus.

Nous soulignons le fait que les Comités de gestion successifs n'ont jamais souhaité poursuivre les asbl qui ne remboursaient pas leurs dettes étant donné la petitesse des montants à récupérer par rapport aux coûts d'avocat que ces actions auraient engendrées. Une exception toutefois concernant le dossier VZW AMC (2000/BI/185) ou après constatation de l'usage frauduleux du subside, le Centre pour l'Egalité des chances a été en justice avec pour conséquence la vente de l'immeuble de l'asbl afin de rembourser les subsides versés. Un montant de 157.331,73 € a été récupéré et acté en réserve.

Nous demandons au Comité de gestion de nous libérer de toute obligation d'action en recouvrement des montants encore ouverts.

## L'ÉQUIPE DU FIPI ET LES AUTRES COLLABORATEURS

Au total 17 personnes ont travaillé pour le FIPI depuis 1993 à ce jour. Certaines sont restées de nombreuses années, d'autres n'ont fait que passer ...

En date du 30 juin, les contrats à durée déterminée des 3 personnes composant l'équipe du FIPI ont pris fin. Un collaborateur a rejoint la Communauté Flamande, les deux autres collègues n'ont pas souhaité rejoindre les entités fédérées francophones.

Mais le FIPI ne s'est pas limité au travail des personnes composant le Secrétariat du FIPI.

Durant de nombreuses années également, les collègues de différents services d'Unia étaient sollicités afin de lire et d'émettre un avis sur les dossiers introduits (+/- 1.000 dossiers par an étaient ainsi lus et analysés en un laps de temps très réduit).

Le service comptabilité du Centre a également grandement contribué à la bonne tenue des comptes du FIPI en effectuant pas moins de 14.400 virements entre 2006 et 2014 et en établissant année après année les comptes annuels.

Soulignons également le travail du service logistique qui, de 2006 à 2014, a envoyé plus de 8.000 courriers mais également réceptionné plus de 4.800 dossiers justificatifs sans oublier les milliers d'appels téléphoniques qui sont passés par notre centrale.

## ANNEXE 1 – NOMBRE DE PROJETS

	2006		2007		2008		2009			
	FR	NL	FR	NL	FR	NL	FR	NL		
	projets introduits	541	325	542	318	573	310	557		
projets retenus (compétence des Communautés et Régions)	306	138	324	150	403	139	407	116		
projets retenus (compétence du Fédéral)	16		13		12	7	13	4		
non-sélectionnés	219	185	202	161	148	152	134	114		
non-recevables		2	3	7	10	12	3	19		
abandonnés								3		
	2010		2011		2012		2013		2014	
	FR	NL	FR	NL	FR	NL	FR	NL	fr	NL
	projets introduits	564	261	589	312	618	301	625	318	568
projets retenus (compétence des Communautés et Régions)	414	117	432	152	405	132	394	103	399	96
projets retenus (compétence du Fédéral)	13	7	14	7	15	6	14	5	14	7
non-sélectionnés	131	127	125	148	175	154	204	203	127	188
projets non-recevables	6	9	12	5	22	9	9	7	28	5
projets abandonnés	0	1	6	0	1	0	5	0	0	0



## ANNEXE 2 – SUBSIDES ATTRIBUES

2006	ATTRIBUE	BUDGET FIPI	BUDGET PRELEVE SUR RESERVES
FR	3.151.320,00	3.151.324,32	
NL	2.526.737,52	2.526.737,52	
FED	1.620.218,00	1.620.218,16	
	<b>7.298.275,52</b>	<b>7.298.280,00</b>	
2007			
FR	3.151.298,00	3.151.324,32	
NL	2.526.737,52	2.526.737,52	
FED	1.344.569,00	1.620.218,16	
EXTRA FED	440.000,00		440.000,00
	<b>7.462.604,52</b>	<b>7.298.280,00</b>	<b>440.000,00</b>
2008			
FR	3.151.320,00	3.151.324,32	
NL	2.526.737,52	2.526.737,52	
FED	1.620.218,16	1.620.218,16	
EXTRA FR	15.468,00		15.468,00
EXTRA FED	539.955,00		539.955,00
	<b>7.853.698,68</b>	<b>7.298.280,00</b>	<b>555.423,00</b>
2009			
FR	3.141.270,00	3.141.272,25	
NL	2.518.419,92	2.518.677,75	
FED	1.615.050,00	1.615.050,00	
EXTRA NL	157.331,00		157.331,00
	<b>7.432.070,92</b>	<b>7.275.000,00</b>	<b>157.331,00</b>
2010			
FR	3.350.493,00	3.350.690,40	
NL	2.686.153,45	2.686.589,60	
FED	2.170.575,01	1.722.720,00	447.855,01
	<b>8.207.221,46</b>	<b>7.760.000,00</b>	<b>447.855,01</b>
2011			
FR	4.090.369,00	4.090.401,82	
NL	3.375.771,56	3.492.600,92	
FED	2.056.526,91	2.056.526,91	1.879.529,64
	<b>9.522.667,47</b>	<b>9.639.529,65</b>	<b>1.879.529,64</b>
2012			
FR	3.494.047,00	3.494.116,02	169.812,31
NL	2.890.332,74	2.895.758,25	230.325,54
FED	1.782.064,62	1.782.024,62	72.871,04
	<b>8.166.444,36</b>	<b>8.171.898,89</b>	<b>473.008,89</b>
2013			
FR	3.463.213,00	3.466.150,03	348.751,45
NL	2.795.101,07	2.795.101,07	295.565,27
FED	1.651.936,04	1.748.571,78	145.796,16
Prélèvement sur réserves pour compensation 2 restrictions budgétaires			79.000,00
	<b>7.910.250,11</b>	<b>8.009.822,88</b>	<b>869.112,88</b>
2014			
FR	3.007.850,00	3.007.872,89	
NL	2.411.718,37	2.411.717,90	
FED	1.546.464,21	1.546.464,21	
	<b>6.966.032,58</b>	<b>6.966.055,00</b>	
<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>75.641.526,04</b>		

### ANNEXE 3- RECAPITULATIF DES RESERVES

RECAPITULATIF										
ANNEE	Intérêts	FIPI FR				FIPI NL				TOTAL GENERAL RETOUR ACQUIS
		Réserves non réparties au 31/12/13	Réserves non réparties à partir 1/1/14	RECUPERE SUR 20% OU 100% (acquis)	A REMBOURSER PAR LES PROMOTEURS	Réserves non réparties au 31/12/13	Réserves non réparties à partir 1/1/14	RECUPERE SUR 50%, 80% 20% OU 100% (acquis)	A REMBOURSER PAR LES PROMOTEURS	
1996		0,00		59.800,09	0,00	0,00		56.676,70	0,00	
1997		0,00		67.165,31	0,00	0,00		57.538,15	0,00	
1998		0,00		127.709,85	0,00	0,00		89.075,15	0,00	
1999		0,00		92.673,92	0,00	0,00		377.852,66	0,00	
2000		0,00		63.126,24	0,00	0,00		270.499,50	0,00	
2001		0,00		58.421,33	0,00	0,00		210.181,40	0,00	
2002	33.293,75	0,00		132.085,59	0,00	0,00		186.320,25	0,00	
2003	37.322,71	12.989,27		63.489,58	3.814,51	15.000,00		185.360,42	0,00	
2004	45.362,50	2.474,58		274.972,56	28.345,04	0,00		55.301,25	2.044,90	
2005	26.995,83	5.200,00		148.847,08	22.135,61	0,00		193.213,64	0,04	
2006	116.170,05	19.796,00		164.129,68	8.478,49	2.498,95		280.979,17	0,00	
2007	197.196,13	103.581,45		430.190,74	19.103,01	7.345,17		235.306,51	3.226,70	
2008	162.507,70	2.063,81		291.158,61	11.609,00	-4.282,29		156.143,11	26.000,00	
2009	30.821,16	114.532,82	5.633,01	368.635,06	11.162,54	-0,15	39.534,37	277.991,20	4.360,53	
2010	15.738,09	8.583,58	33.510,79	256.267,56	8.944,14	171.163,54	5.555,79	234.175,87	11.070,09	
2011	36.463,86	102.863,02	62.246,35	228.924,37	32.204,80	171.350,23	191.611,98	362.962,21	37.284,23	
2012	2.806,66	46.322,32	195.905,66	242.297,19	16.512,54	20.200,00	182.842,20	208.467,51	4.751,98	
2013	-50,04	20.059,43	326.870,24	346.929,67	17.719,51	0,00	182.487,07	182.487,07	23.270,47	
2014	-170,40	0,00	253.262,23	253.262,23	29.409,27	0,00	202.150,58	202.150,58	2.812,51	
2015-2016	-260,86									
	<b>704.197,14</b>	<b>438.466,28</b>	<b>877.428,28</b>	<b>3.670.086,66</b>	209.438,46	<b>383.275,45</b>	<b>804.181,99</b>	<b>3.822.682,35</b>	114.821,45	
<b>TOTAL</b>										<b>8.196.966,15</b>
Réserve disponibles années antérieures										323.792,82
Solde FIPI 2007 projets fédéraux non distribué										275.649,00
réserves "évaluation" au 31/12/12 (637738 - 119055 de 2012)										518.683,00
										<b>9.315.090,97</b>
<b>Prélèvements sur réserves suivant comité de gestion</b>									<b>MOINS</b>	<b>6.891.300,26</b>
						RESERVES				<b>2.423.790,71</b>
						VERSEMENT SPF EMPLOI 18/12/2015 extrait 103				-1.278.647,60
						SOLDE A REVERSER AU TRESOR				<b>1.145.143,11</b>
<b>MIS A JOUR LE :</b>				<b>30/09/2016</b>						

## ANNEXE 4 – UTILISATION DES RESERVES

<u>ANNEE</u>	<u>DECISION</u>	<u>DATE</u>	<u>NATURE</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>SOURCE DE FINANCEMENT ou DE DESTINATION</u>
1996	Comité de gestion	28/05/1996	Cahier "Le Soir" et "De Standaard"	59.467,67	Projet financé via prélèvement sur réserves
1998	Conférence inter-ministérielle	29/04/1998	Formation des magistrats	123.946,76	prélèvement sur réserves
1999	Comité de gestion	29/03/1999	Formation des magistrats	123.946,76	prélèvement sur réserves
	Comité de gestion	29/03/1999	Campagne sensibilisation et enquête locale	61.973,38	prélèvement sur réserves
2000	Comité de gestion	18/10/2000	Formation des magistrats	74.368,06	prélèvement sur réserves
2001	Comité de gestion	17/07/2001	Formation des magistrats	74.368,06	prélèvement sur réserves
2002	Comité de gestion	17/07/2002	Formation des magistrats	75.000,00	prélèvement sur réserves
2003	Comité de gestion	30/09/2003	Formation des magistrats	100.000,00	prélèvement sur réserves
2003			Gestion FIPI	75.000,00	prélèvement sur réserves
2003			Base de données traite des êtres humains	27.525,50	prélèvement sur réserves
2004	Comité de gestion	14/05/2004	Projet relatif à une étude sur le libre choix des femmes face au mariage	75.313,00	prélèvement sur réserves
2005	Comité de gestion	21/06/2005	solde FIPI 2005	-2,46	non distribué
2005	Comité de gestion	15/07/2005	soldes prélevés afin de financer tous les projets fédéraux proposes	160.094,00	prélèvement sur réserves
2006	comité de gestion	3/07/2006	Solde FIPI 2006	-4,30	non distribué
2007	Procédure écrite	11/05/2007	Solde FIPI 2007	-26,30	non distribué (FR)
2007	Procédure écrite	11/05/2007	Solde FIPI 2007	0,76	trop distribué (NL)
2007	Comité de gestion	9/02/2007	Campagne communication année européenne	50.000,00	prélèvement sur réserves
2007	Comité de gestion	9/02/2007	Appel à projets "Lutte contre les discriminations multiples"	250.000,00	prélèvement sur réserves
2007	Comité de gestion	9/02/2007	Baromètre de la tolérance	60.000,00	prélèvement sur réserves
2007	Comité de gestion	9/02/2007	Fonds de réunification (CBAR)	80.000,00	prélèvement sur réserves
2007	Comité de gestion	12/10/2007	Module informatisation FIPI Régions et communautés	39.000,00	prélèvement sur réserves
2008	Comité de gestion	30/07/2008	Solde FIPI 2008 non distribué	-0,50	RW
2008	Comité de gestion	30/07/2008	Solde FIPI 2008 non distribué	-0,22	RB
2008	Comité de gestion	30/07/2008	Solde FIPI 2008 non distribué	-3,64	CF
2009	Comité de gestion	16/01/2009	projet FIPI 2008/fr/114	7.500,00	prélèvement sur réserves
2009	Comité de gestion	16/01/2009	projet FIPI 2008/fr/399	7.968,00	prélèvement sur réserves
2008	Comité de gestion	19/09/2008	Interprétariat social	539.955,00	prélèvement sur réserves antérieures au 01-01-08
2009	Comité de gestion	3/04/2009	complément à l'enveloppe 2009	1.000.000,00	prélèvement sur les réserves les plus anciennes
2009	décisions 2009 NL	20/10/2009	non attribué sur enveloppe 2009	-257,73	non attribué sur enveloppe 2009 - flandre
2009	décisions 2009 FR		non attribué sur enveloppe 2009	-0,98	CF
2009	décisions 2009 FR		non attribué sur enveloppe 2009	-0,50	RB
2009	décisions 2009 FR		non attribué sur enveloppe 2009	-0,77	RW
2009	comité de gestion	9/10/2009	projet 2009/NL/0004	157.331,00	prélèvement sur réserves
2010	comité de gestion	17/11/2010	projets fédéraux car enveloppe insuffisante	351.898,07	prélèvement sur réserves à partir du 1/1/8 (réserves d'origine fédérale)
2010	comité de gestion	17/11/2010	projets fédéraux car enveloppe insuffisante	95.956,94	prélèvements sur réserves antérieures à 2008 (sur 22% - qui est la part fédérale - du total)
2010	comité de gestion		non attribué sur enveloppe 2010	-436,15	C. FLAMANDE
2010	comité de gestion	24/11/2010	non attribué sur enveloppe 2010	-176,83	RW
2010	comité de gestion	24/11/2010	non attribué sur enveloppe 2010	-0,91	CF
2010	comité de gestion	24/11/2010	non attribué sur enveloppe 2010	-19,66	RB
2011	comité de gestion	14/03/2011	réserves imputées au budget 2011	333.806,91	FED
2011	comité de gestion	14/03/2011	réserves imputées au budget 2011	195.026,16	RB
2011	comité de gestion	14/03/2011	réserves imputées au budget 2011	245.230,96	CF
2011	comité de gestion	14/03/2011	réserves imputées au budget 2011	299.454,30	RW
2011	comité de gestion	14/03/2011	réserves imputées au budget 2011	806.011,32	FLANDRE
2011	comité de gestion	20/07/2011	non attribué sur enveloppe 2011	-0,82	RB
2011	comité de gestion	20/07/2011	non attribué sur enveloppe 2011	-0,87	CF
2011	comité de gestion	20/07/2011	non attribué sur enveloppe 2011	-31,13	RW
2011	comité de gestion		non attribué sur enveloppe 2011	-0,36	FLANDRE
2012	comité de gestion	10/05/2012	réserves imputées au budget 2012	72.871,04	FED
2012	comité de gestion	10/05/2012	réserves imputées au budget 2012	47.786,58	RB
2012	comité de gestion	10/05/2012	réserves imputées au budget 2012	30.156,00	CF
2012	comité de gestion	10/05/2012	réserves imputées au budget 2012	91.869,73	RW
2012	comité de gestion	10/05/2012	réserves imputées au budget 2012	230.325,54	FLANDRE
2013	comité de gestion	7/11/2013	réserves au 31/12/12 imputées au budget 2013	271.429,89	
2013	comité de gestion	7/11/2013	réserves "évaluation" imputées au budget 2013	518.683,00	
2013	comité de gestion		prélèvements sur réserves 2013 suite restriction budgétaire	79.000,00	
				<b>6.891.300,26</b>	

## ANNEXE 5- RECAPITULATIF DES CREANCES A RECUPERER

<b>DETAIL DES CREANCES A RECUPERER</b>						
<b>ANNEE APPEL</b>	<b>FLANDRE</b>	<b>FWB</b>	<b>RW</b>	<b>RB</b>	<b>FEDERAL</b>	<b>TOTAUX</b>
2003	0,00	3.750,26	64,25			<b>3.814,51</b>
2004	2.044,90	25.800,00	2.328,00	217,04		<b>30.389,94</b>
2005	0,04	11.200,00	2.686,81	8.248,80		<b>22.135,65</b>
2006	0,00	4.000,00			4.478,49	<b>8.478,49</b>
2007	3.226,70	13.000,00	6.025,00	0,00	78,01	<b>22.329,71</b>
2008	26.000,00	5.600,00	2.009,00	4.000,00		<b>37.609,00</b>
2009	4.360,53	5.912,63	5.249,91			<b>15.523,07</b>
2010	11.070,09	990,90	7.953,24			<b>20.014,23</b>
2011	37.284,23	24.376,50	7.828,30			<b>69.489,03</b>
2012	4.751,98	16.512,54				<b>21.264,52</b>
2013	23.270,47	4.414,27	4.210,05		9.095,19	<b>40.989,98</b>
2014	2.812,51	5.510,01	400,00	3.019,20	20.480,06	<b>32.221,78</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>114.821,45</b>	<b>121.067,11</b>	<b>38754,56</b>	<b>15.485,04</b>	<b>34.131,75</b>	<b>324.259,91</b>

## ANNEXE 6 – CLE DE REPARTITION

### **REPARTITION FINANCIERE DU FONDS D'IMPULSION 2014 VERDELING VAN DE MIDDELEN VAN HET IMPULSFONDS 2014**

				2014
Budget Loterie Nationale				
Budget Nationale Loterij				4.512.500,00
Budget Inscrit sur AB 40.20.41.40,11 "subside FIPI"				
Budget ingeschreven op AB 40.20.41.40,11 "subsidie FIM"				<u>2.669.000,00</u>
				7.181.500,00
Gestion / Beheer		3%		<u>215.445,00</u>
				6.966.055,00
Projets fédéraux / Federale projecten		22,20%		1.546.464,21
				<b>5.419.590,79</b>
<b><u>Répartition entre Communautés / Verdeling tussen de Gemeenschappen</u></b>				
FR	5.419.590,79	55,50%	3.007.872,89	
NL	5.419.590,79	44,50%	2.411.717,90	
<b><u>Répartition entre les entités fédérées francophones :</u></b>				
Région wallonne	3.007.872,89	32,130%	966.429,56	
Communauté française	3.007.872,89	36,705%	1.104.039,74	
Région BXL-Capitale	3.007.872,89	31,165%	937.403,59	
			<u>3.007.872,89</u>	
<b><u>Répartition entre les grandes villes / Verdeling tussen de grote steden</u></b>				
<u>Antwerpen, Gent, Liège, Charleroi</u>	5.419.590,79		33,50%	1.815.562,91
Antwerpen en Gent	5.419.590,79	16,75%	907.781,46	
Liège et Charleroi	5.419.590,79	16,75%	907.781,46	
<u>Bruxelles</u>	5.419.590,79		41,50%	2.249.130,18
Bruxelles FR	2.249.130,18	71,10%	1.599.131,56	
Brussel NL	2.249.130,18	28,90%	649.998,62	
<u>Autres ZAP wallonnie</u>				
<u>Andere prioritaire actiezones Vlaanderen</u>	5.419.590,79		25,00%	1.354.897,70
Wallonie	1.354.897,70	36,974%	500.959,87	
Vlaanderen	1.354.897,70	63,026%	853.937,82	
				<b>5.419.590,79</b>
			<b>TOTAL / TOTAAL</b>	<b>5.419.590,79</b>

## LE FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS

---

### COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2016

#### Table de matières

I. Introduction	2
II. Bilan	3
III. Compte de résultats	4

## **I. Introduction**

Nous avons procédé à la clôture de la situation financière du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) au 30 septembre 2016.

Conformément aux clôtures précédentes la clôture au 30 septembre 2016 est faite sur base de la méthode de la comptabilité d'engagements.

Etabli à Bruxelles, le 13 octobre 2016

Patrick Charlier

Directeur

Els Keytsman

Directrice

## II. BILAN DU FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS

### **BILAN FIPI au 30/09/2016**

**ACTIF** **€ 1.166.646,63**

Créances : € 0,00

Créances douteuses (subsides à rembourser par les promoteurs) € 324.259,91

Réduction de valeur sur créances douteuses € -324.259,91

Placements de trésorerie et valeurs disponibles € 1.166.646,63

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles correspondent aux extraits des comptes bancaires.

**PASSIF** **€ 1.166.646,63**

Réserves disponibles 01/01/2016 € 532.087,90

Résultat à affecter au 30/09/2016 € 613.055,21

Dettes - Projets FIPI € 21.503,52

Les dettes comprennent les montants maximum restant à payer pour des projets :

13/FR/0095	Bruxelles Vivre Ensemble	€ 695,80
14/FR/0172	Bruxelles Vivre Ensemble	€ 15.807,72
14/FR/0307	Ministère de la FWB	€ 5.000,00



### III. COMPTE DE RÉSULTATS DU FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS

---

#### Recettes :

- Récupération des soldes de projets clôturés en 2016 € 613.178,36

Année	Réserves FR 2016	Réserves NL 2016	Réserves FED 2016
2010	31.586,41		
2011	23.992,71	6.221,74	
2012	1.571,38	3.849,77	20.089,30
2013	53.651,78	63.238,78	44.851,64
2014	146.992,24	177.699,58	39.433,03
<b>Total</b>	<b>257.794,52</b>	<b>251.009,87</b>	<b>104.373,97</b>

#### Charges :

- Les frais financiers 123,15

Résultat positif de l'exercice au 30/9/2016 € 613.055,21

#### Proposition d'affectation du résultat :

Transfert aux réserves. € 613.055,21

Après affectation du résultat, le montant total des réserves disponibles au 30 septembre 2016 s'élèvera par conséquent à 1.145.143,11 €.

Conformément à la décision gouvernementale du 25/4/2014, reprise dans l'article 5 du Protocole relatif à la gestion du FIPI, un versement au Trésor de 1.145.143,11 € sera effectué après validation de l'affectation des résultats au 30 septembre 2016 par le Comité de gestion.